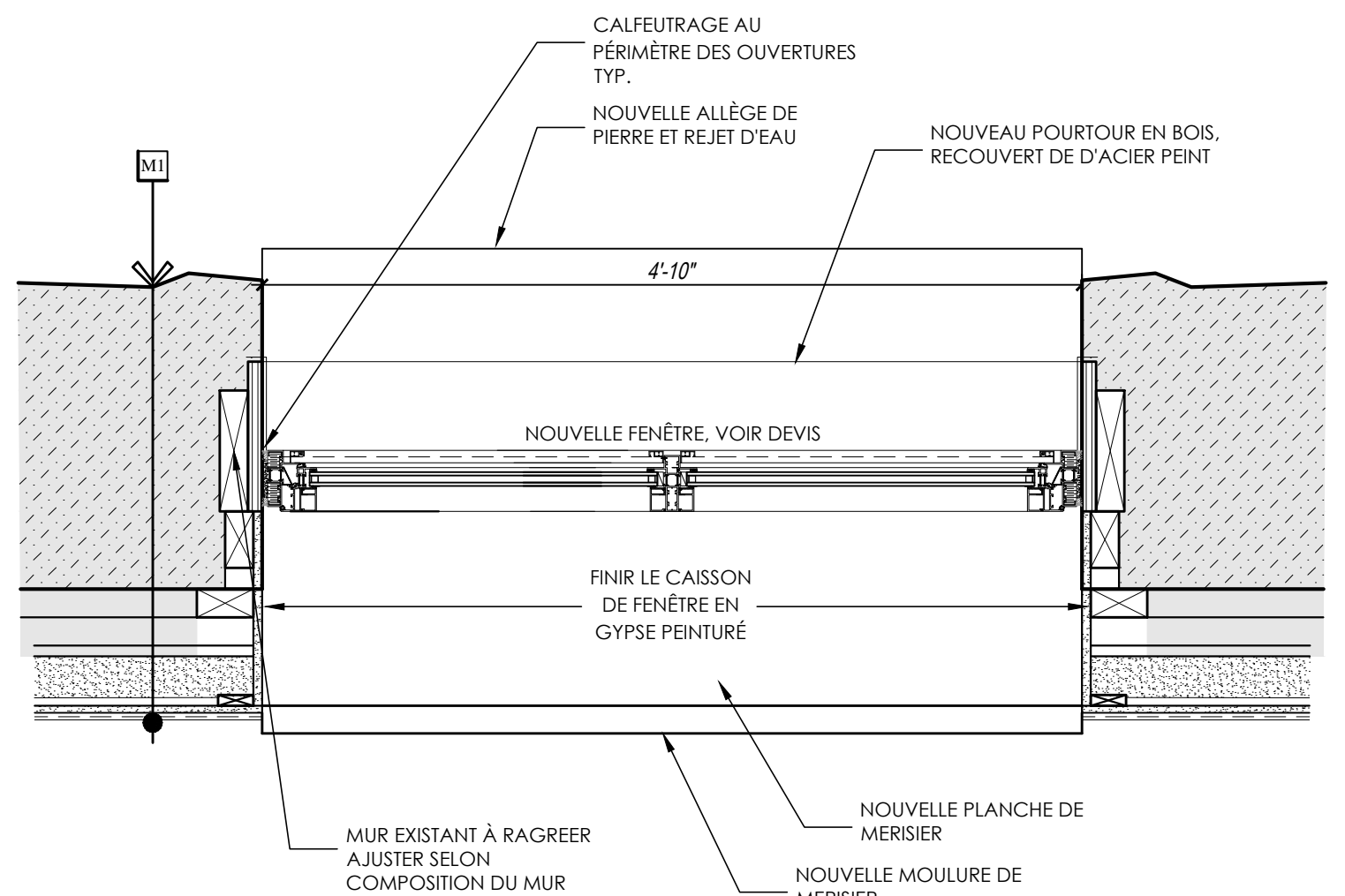
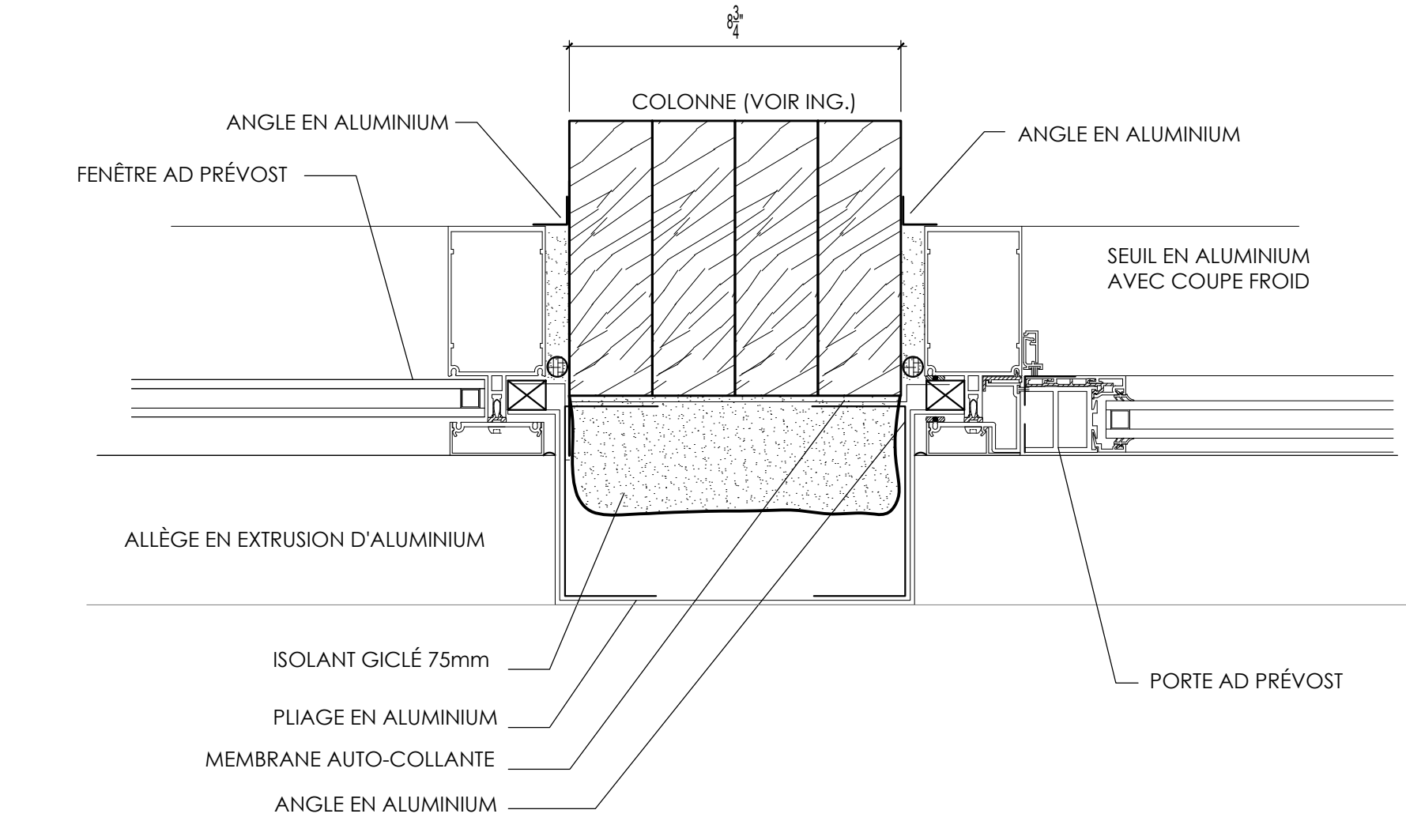
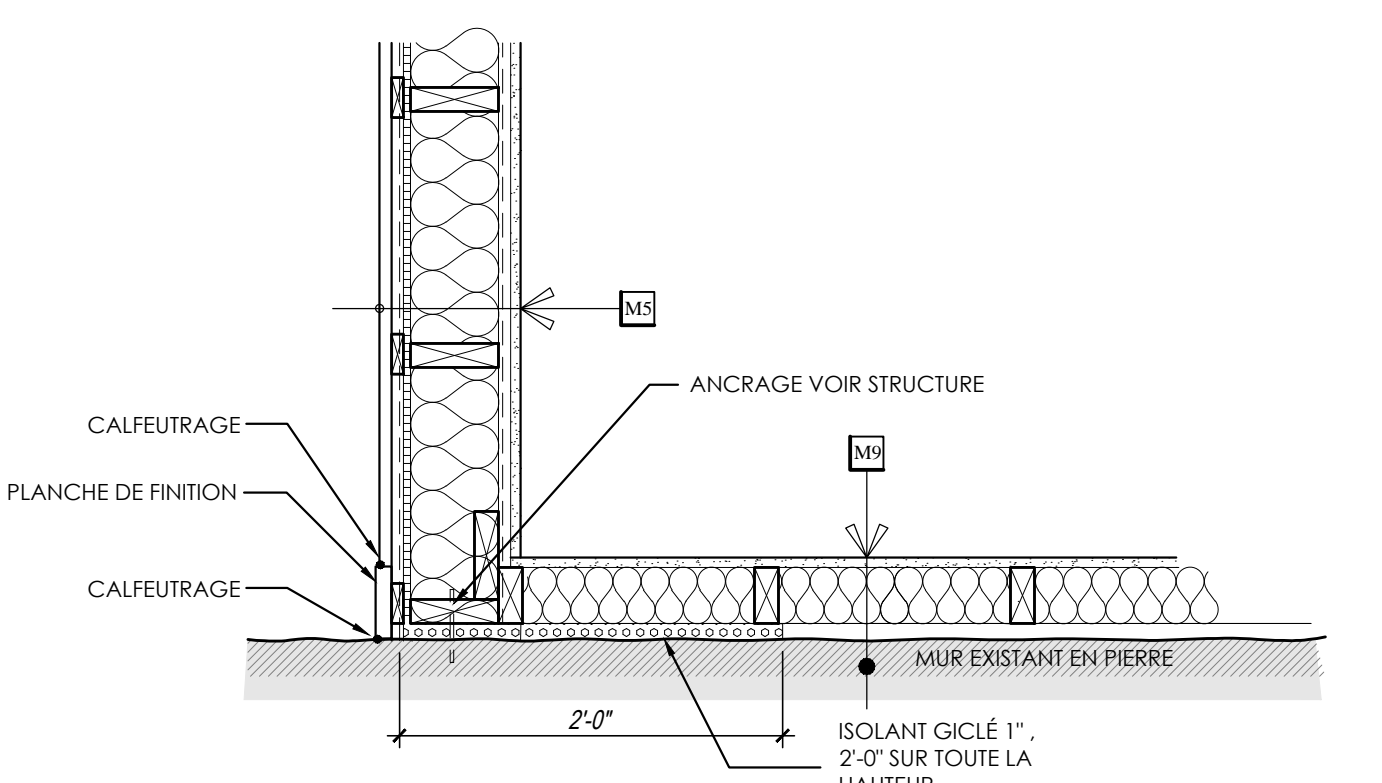


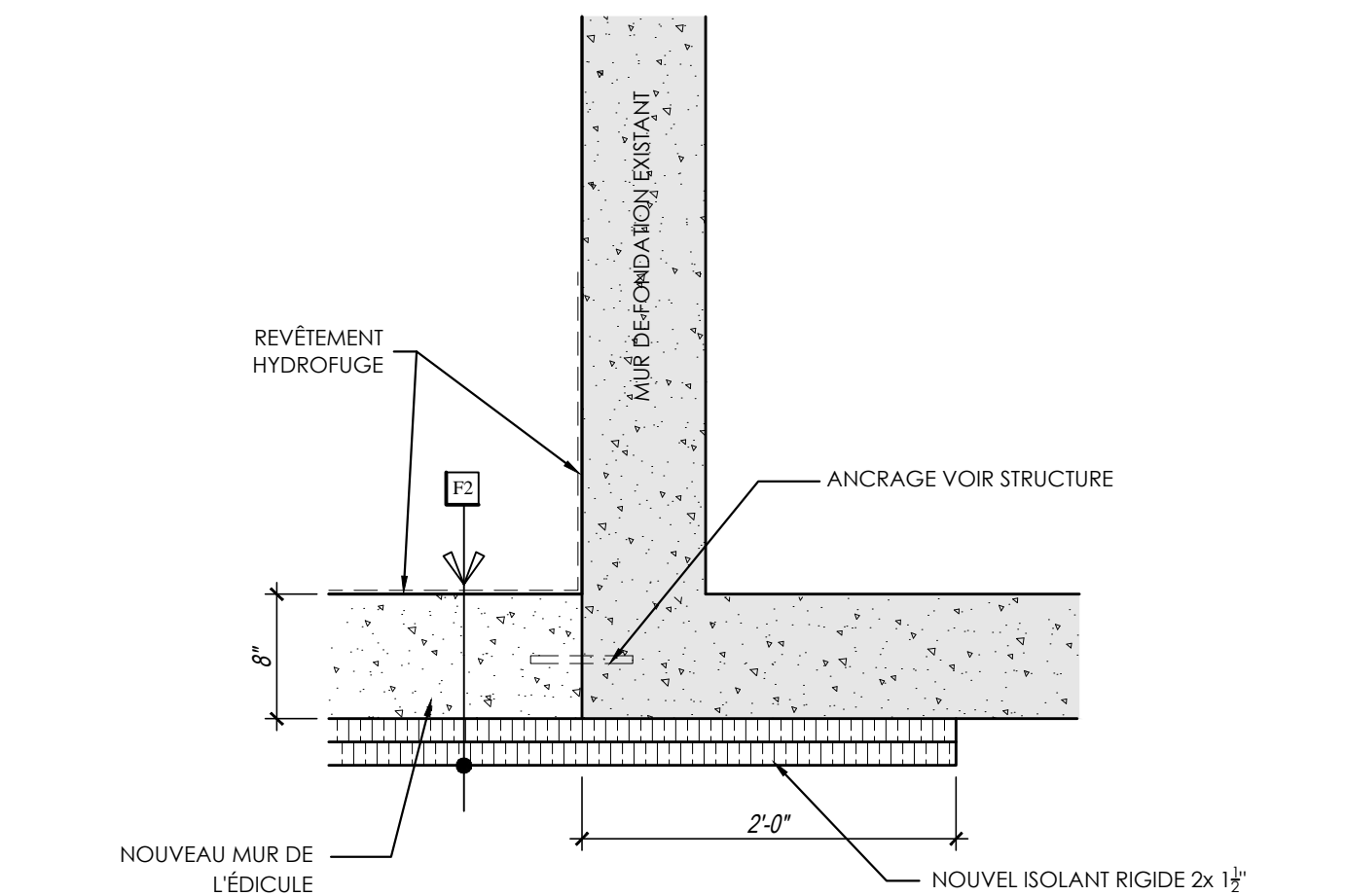
1 DÉTAIL DE MUR AVANT / ÉDICULE
A17 Vue en plan

4 DÉTAIL DE MURET ET BALUSTRADE
A17 BALCON & ESCALIER

8 DÉTAIL JONCTION DE MUR / ÉDICULE & PRESBYTÈRE
A17 Vue en plan / Niveau Rez-de-chaussée



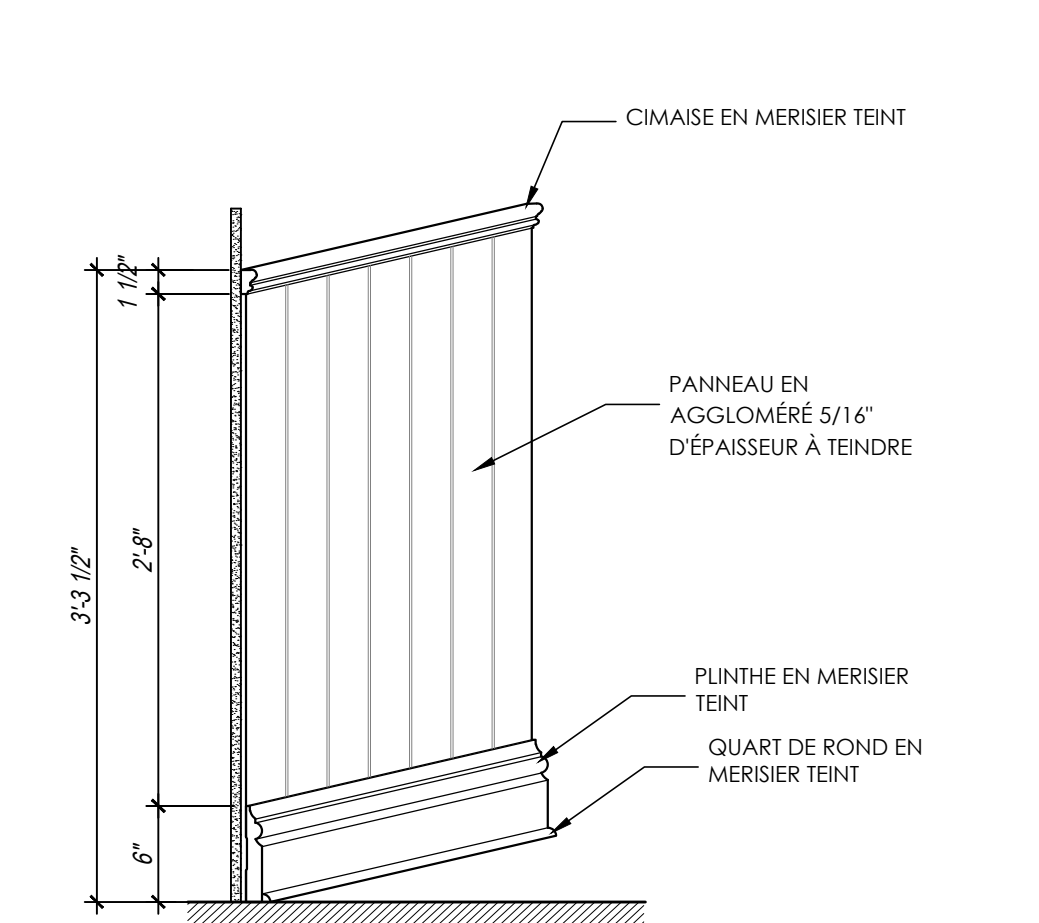
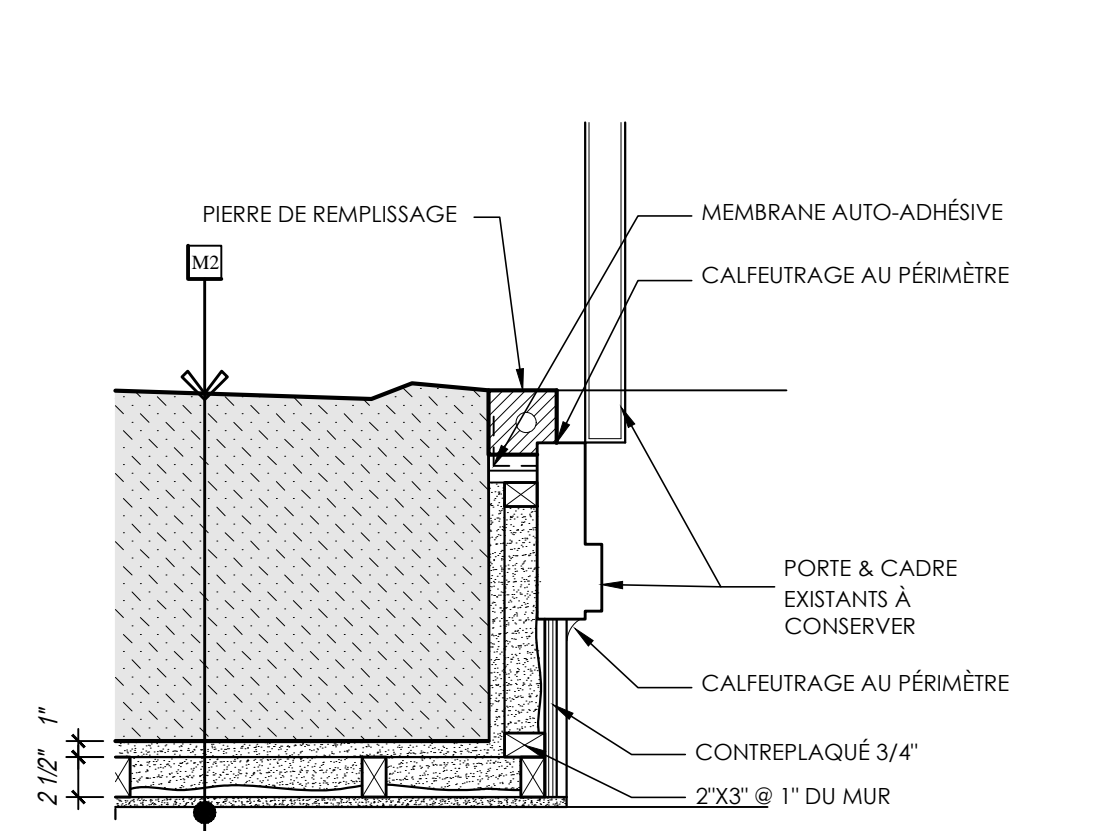
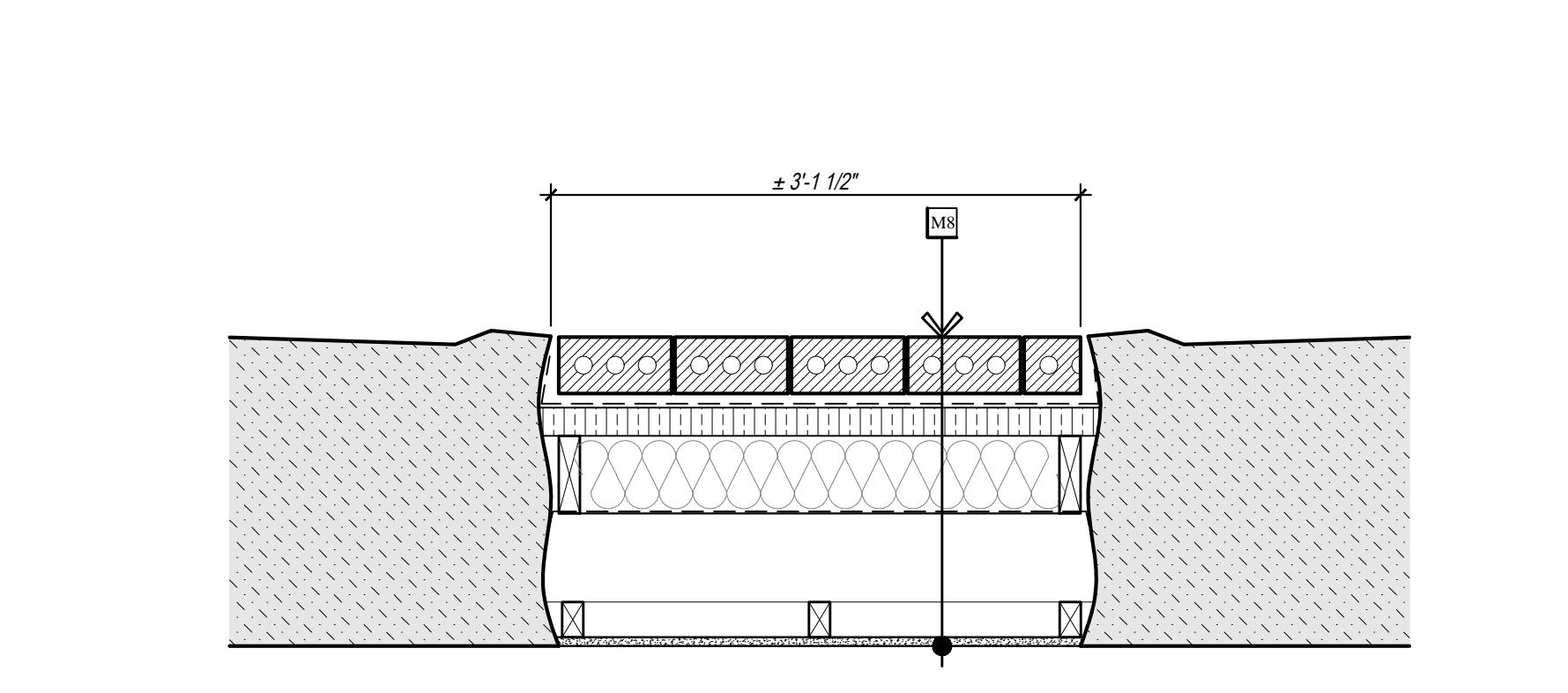
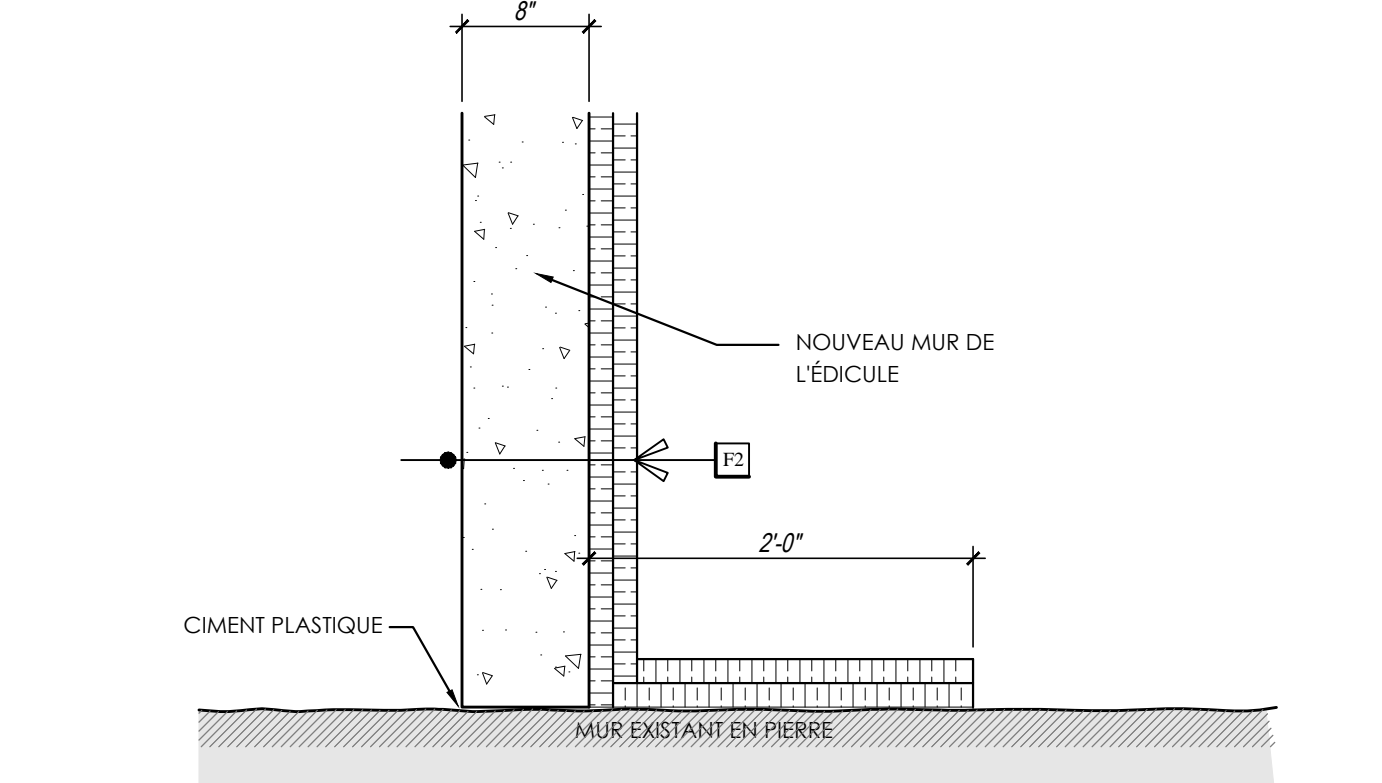
9 DÉTAIL JONCTION DE MUR / ÉDICULE & ÉGLISE
A17 Vue en plan / Niveau Rez-de-chaussée



2 DÉTAIL DE MENEAU TYPIQUE
A17 MUR AVANT / ÉDICULE

5 DÉTAIL TYPIQUE DE JAMBAGE DE FENÊTRE (Rez-de-chaussée)
A17 Vue en plan

10 DÉTAIL JONCTION DE MUR / ÉDICULE & PRESBYTÈRE
A17 Vue en plan / Niveau Sous-sol

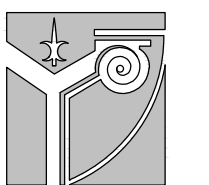


3 DÉTAIL DE BLOCAGE DE FENÊTRE (SOUS-SOL)
A17 Vue en plan

6 DÉTAIL DE JAMBAGE DE PORTE (PRINCIPALE)
A17 Vue en plan

7 DÉTAIL DE LAMBRIS
A17 TYPIQUE

11 DÉTAIL JONCTION DE MUR / ÉDICULE & ÉGLISE
A17 Vue en plan / Niveau Sous-sol

ARCHITECTE:

EMERY
architecte
Inc.

Tél.: (450) 434-2660
 Fax.: (450) 979-9470
 38 Desjardins Est
 Sainte-Thérèse, Qué.
 J7E 1C1

CONSULTANT:

NOTES GÉNÉRALES:

-L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT DE COMMENCER SON TRAVAIL, POSSÉDER DES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION, PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS OU OMISSIONS. AUCUN SUPPLÉMENT OU CRÉDIT NE SERA ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE, À MOINS QU'IL AIT ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE OU LES SIGNATAIRES DU CONTRAT.

-AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

-AUCUNE FOUILLE DESTRUCTIVE N'AYANT ÉTÉ EFFECTUÉE POUR IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX DES CLOISONS, RETOMBÉES DE PLAFOND ET OU AUTRES ÉLÉMENTS EXISTANTS, LES DIFFÉRENTES HAUTEURS, LES DESCRIPTIONS ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS SONT DONC APPROXIMATIVES ET NON EXHAUSTIVES. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE VÉRIFIER ET D'IDENTIFIER SUR LE SITE LES COMPOSITIONS EXACTES DES CLOISONS À DÉMOLIR, MODIFIER ET OU CONSERVER.

-TOUTES LES DIMENSIONS EXISTANTES INDIQUÉES SUR LES PLANS SONT BASÉES SUR LES PLANS PRÉPARÉS SUITE AU RELEVÉ DES CONDITIONS EXISTANTES. TOUTEFOIS CES DIMENSIONS NE PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRÉCISES ET OU FINALES NI REPRÉSENTANT EXACTEMENT UN PROFIL FIDÈLE AU BÂTIMENT EXISTANT. PAR CONSÉQUENT, AVANT TOUTE FABRICATION L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE LA CONCORDANCE DES NOUVELLES DIMENSIONS PAR RAPPORT AUX DIMENSIONS EXISTANTES RÉELLES.

-TOUT MATÉRIEL EXISTANT RÉCUPÉRÉ POUR LA NOUVELLE CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE INSPECTÉ ET APPROUVÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE AVANT DE PROCÉDER À SON INSTALLATION. LES MATÉRIAUX DEVRONT ÊTRE INTACTS, LIBRES DE TOUT DÉBRIS, MOISSISSURES OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVAANT EN REDUIRE L'EFFICACITÉ.

18.01.16	ÉMIS POUR SOUMISSION	FE
30.04.15	RÉVISION FENESTRATION	FE
01.04.15	ÉMIS POUR SOUMISSION	FE
05.01.15	RÉVISION GÉNÉRALE	FE
DATE	ÉMIS POUR:	PAR

SCEAU:

 Ordre des architectes
 FRANCIS EMERY
 ARCHITECTE
 du Québec

CLIENT:
Val des Lacs

PROJET:
Rénovation & agrandissement du Centre Communautaire

NOM DU Dessin:
Détails

PHASE:
COORDINATION

DATE:
5 JANVIER 2015

ECHELLE:
INDIQUÉE

DESSINÉ PAR:
Cyn

CONÇU PAR:
F.E.

No. PROJET:
EA 0812-12

FEUILLE No.:
A17

VÉRIFIÉ PAR:
F.E.